

VILLE DE
CHIEVRES



Commune de 7950 CHIEVRES



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **M. GREGOIRE Julien**, domicilié à 7822 ATH, Route de Lessines 146.

Le terrain concerné est situé à **7950 CHIEVRES (Tongre-Saint-Martin), rue de Leuze 23** et est cadastré **2^{ème}** division section A n°260 E.

La demande concerne la **démolition d'annexes, la transformation et extension d'une habitation.**

Le projet est soumis à annonce de projet suivant l'article R.IV.40-2° du CoDT concernant la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h00 à 16h00 **SUR RENDEZ-VOUS** à l'adresse suivante : rue du Grand Vivier n°2 à 7950 CHIEVRES. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, téléphone : 068/656 829, mail : d.soris@chievres.be, dont le bureau se trouve à 7950 CHIEVRES, rue du Grand Vivier n°2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **28/06/2021 au 13/07/2021** au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue du Grand vivier n°2 à 7950 CHIEVRES.

Par le Collège, le 15/06/2021.

La Directrice Générale,

Mme M-L VANWIELENDAELE



Le Bourgmestre,

M. C. DEMAREZ

